

**ADDITIF RECTIFICATIF N°01**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT  
N° 24-0002 /AONO/APME/DG/CIPM/2024 DU 16 JUILLET 2024 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR  
L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU ET DU MATERIEL  
INFORMATIQUE A L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

**FINANCEMENT : BIP APME**

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, Maître d'Ouvrage  
Délégué, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert relatif à la réalisation de l'opération sus indiquée.

**0. NOUVEAU. 11.- Critères éliminatoires dans l'PAAO et le RPAO**

Au lieu de:

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après les 48 heures ;
- Non-respect d'au moins soixante quinze pour cent (75%) des critères essentiels ;
- Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme
- Absence d'un prospectus détaillé avec photos, accompagné d'une fiche présentant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non-respect des caractéristiques à 95%.

Lire plutôt:

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après les 48 heures ;
- Non-respect d'au moins soixante quinze pour cent (75%) des critères essentiels ;
- Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme
- Absence d'un prospectus détaillé avec photos, accompagné d'une fiche présentant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;

**1. NOUVEAU. 26.- Ouverture des plis et recours dans le RGAO**

Au lieu de:

26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Lire plutôt:

26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie à l'Autorité chargée des marchés publics, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

**LISTE ACTUALISEE DES BANQUES AGREES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES  
HABILITEES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS AU  
CAMEROUN**

**I- BANQUES :**

1. Access Bank Cameroon, B.P. 6 000 Yaoundé;
2. AFRILAND First Bank ( FIRST BANK), B.P 11834, Yaoundé ;
3. Banco National de Guinea Ecuatorial (BANGE), Yaoundé;
4. Banque Atlantique du Cameroun (BACM), B.P 2933, Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P 12 962, Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le financement international (BGFIBANK), B.P 600, Douala ;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P 1925, Douala ;
8. CITIBANK Cameroon (CITIGROUP) B.P 4571, Yaoundé ;
9. Commercial Bank - Cameroon (CBC) B.P 4004, Douala ;
10. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank CAA-BANK), B.P: 30 388 Yaoundé;
11. ECOBANK Cameroon (ECOBANK) B.P 582, Douala ;
12. La Régionale Bank, B.P. 30 145, Yaoundé;
13. National Financial Credit Bank (NFC BANK) B.P 6578, Yaoundé ;
14. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB) B.P 300, Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC) B.P 4042, Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) B.P 1784, Douala ;
17. Union Bank of Cameroon PLC (UBC) B.P 15569, Douala ;
18. United Bank for Africa (UBA) B.P 2088, Douala.

**II – COMPAGNIES D'ASSURANCES**

1. Activa Assurances, B.P 12 970, Douala ;
2. Aréa Assurances S.A, B.P 1 531, Douala ;
3. Atlantique Assurances S.A B.P 2 933, Douala ;
4. Chanas Assurances, B.P 109, Douala ;
5. CPA S.A B.P 54, Douala ;
6. Nsia Assurances S.A B.P 2 759, Douala ;
7. Pro Assur S.A B.P 5 963, Douala ;
8. Prudential Beneficial General Insurance, S.A, B.P 2 328, Douala ;
9. ROYAL ONYX Insurance Cie B.P. 12 230 Douala
10. SARR S.A; B.P 1 011, Douala ;
11. SANLAM Assurances Cameroun, B.P 12 125, Douala ;
12. Zenith Insurance B.P 1 540, Douala ;

**Le reste sans changement.**

Yaoundé, le 12 AOUT 2024

**Ampliations :**

- ARMP
- JDM (pour publication)
- CIPM (pour information)
- APME/DRHFM/SMPA (pour archivage)
- Affichage
- Chrono

**Le Directeur Général de l'Agence de Promotion  
des Petites et Moyennes Entreprises**



Handwritten signature of Jean Marie Louis Badja, the General Director of the Agency for the Promotion of Small and Medium Enterprises.